

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

---

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS688

présenté par

M. Grelier, M. Ramadier, M. Bazin, M. Masson, Mme Corneloup, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Door, Mme Levy, M. Reda, M. Abad, M. Vialay, M. Vatin, M. Bony, M. Perrut, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, M. Marleix et M. Rolland

-----

### ARTICLE 27

Compléter la seconde phrase de cet article par les mots :

« dans lesquelles siègent les organisations représentatives des professions libérales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de l'article renvoie à la voie réglementaire la fixation de la composition des instances procédant à la hiérarchisation de la nomenclature des actes. Cet amendement vise à préciser que les organisations représentatives des professions libérales siègeront dans ces instances, car ils sont les premiers concernés par cette mesure.